

Image not found or type unknown



Excréments de chiens dans un chemin communal

Par **Coco60840**, le **05/06/2016** à **19:38**

Bonjour,rrnrnJe souhaiterais savoir s'il existe une loi en ce qui concerne les déjections canines dans les chemins communaux. Je vous explique : pour promener mon chien en toute sécurité et tranquillité, je passe par des chemins communaux en terre qui passe autour de mon quartier. Donc les jardins des habitants sont juste à côté. rnrnJ'ai remarqué depuis plusieurs mois qu'un des habitants jetait les excréments de ses deux chiens dans ce chemin. C'est très dégoûtant et ça ne sent pas très bon malheureusement. Je suis obligée de faire attention où je marche alors que je devrais me promener en toute liberté.rnrnN'est il pas possible de faire quelque chose ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **06/06/2016** à **07:51**

Bonjour,rrnrnIl vous faut en informer le maire de votre commune, c'est de son ressort.

Par **theon**, le **16/02/2017** à **14:50**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnrnC'est quand même balaise de venir sur un forum juridique pour une crotte de chien .. Surtout dans la rubrique procédure pénale

Par **chaber**, le **16/02/2017** à **15:35**

@theonrn[rn[citation]C'est quand même balaise de venir sur un forum juridique pour une crotte de chien .. Surtout dans la rubrique procédure pénale[/citation]de plus en plus de communes promulguent un arrêté sanctionnant ces faits (35/40€). Ce qui est une bonne chose pour les piétons et l'hygiène publique

Par **Visiteur**, le **16/02/2017** à **21:11**

Theon,rnChacun son problème, vous n'avez pas à traiter ironiquement un intervenant.rnVous posez des questions relatives à vos ennuis avec la justice vis à vis du cannabis, d'autres parce qu'ils voudraient que la loi soit respectée pour les crottes de chien, c'est leur droit.